

Opinion



Jean de Codt

Magistrat

■ Avec 13 000 détenus pour 11 000 places, le système pénitentiaire est sous pression. Le législateur incrimine sans cesse de nouveaux comportements et les assortit de peines de prison. Alors qu'il doit ajuster nos établissements pénitentiaires...

comme si la loi voyait dans cette peine le seul moyen d'être prise au sérieux. Mais cela reste théorique : nous disons oui à la prison sur papier mais non à cette peine quand il s'agit de l'appliquer.

La prison n'est pas la seule issue

Nos lois et la jurisprudence consacrent le principe suivant lequel la privation de liberté doit être considérée comme le remède ultime, une option de dernier recours après une évaluation des alternatives possibles et de leur pertinence. La prison n'est pas la seule issue, tant s'en faut : le juge doit privilégier toute solution pénale moins restrictive, comme la surveillance électronique, la peine de travail, l'amende, la suspension, le sursis ou la probation autonome.

Il est donc erroné, pour ne pas dire insultant, d'insinuer que les magistrats ou les policiers, obéissant à je ne sais quel instinct pervers, s'amuseraient à enfermer des voleurs de bicyclettes et des fumeurs de cannabis. La prison, c'est la privation de liberté pour celui qui, abusant de sa propre liberté, foule gravement aux pieds celle des autres.

Capacité du XIX^e siècle

La capacité d'accueil des établissements pénitentiaires, définie pour l'essentiel au dix-neuvième siècle, n'est plus en phase avec l'ampleur de la criminalité qui nous frappe au vingt et unième. La surpopulation carcérale peut être liée, tout simplement, à l'accroissement considérable de la popula-

tion dont notre territoire exige fait l'objet depuis cent ou deux cents ans.

Une commission a été instituée récemment, visant à formuler de nouvelles règles pour limiter la détention "au strict nécessaire". Mais comment la limiter encore plus qu'aujourd'hui, sans verser toujours davantage dans l'impunité ? Les gens sont-ils conscients que l'exécution des peines alternatives à la prison est tout aussi problématique dès lors qu'elle requiert un personnel nombreux et spécialisé que l'État ne recrute pas ?

Traitements inhumains et dégradants

On ne rend pas les hommes sobres par un décret du Parlement. Aucune loi n'a jamais réussi à éradiquer la délinquance. Comme disait Marivaux, les hommes sont quelques fois méchants. Il faut se mettre en état de leur faire du mal pour éviter qu'ils nous en fassent. La prison est un mal, assurément. Mais c'est un mal légal, mesuré et subordonné qu'il nous faut opposer, parfois, comme une digue contre une violence et des brigandages qui, sinon, finiraient par nous submerger.

Et puis, refuser d'ajuster nos établissements pénitentiaires à la délinquance d'aujourd'hui, c'est se faire le complice d'une infrastructure déficiente dont l'orchestration est constitutive du traitement inhumain et dégradant prohibé par la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Nous disons oui à la prison sur papier mais non à cette peine quand il s'agit de l'appliquer.

OPINION

Le budget, les critiques et la crédibilité en politique

■ Que l'accord sur le budget ne soit pas parfait, même le Premier ministre en convient. Mais il y a la manière de contester et il y a les objectifs politiciens sous-jacents.



Pascal Lefèvre

Chroniqueur politique indépendant

Personne n'envie la situation en France où, le week-end dernier, un seul député de l'Assemblée nationale a voté le budget de l'État présenté par le gouvernement Lecornu. Du Kafka !

Toutefois, on peut également, objectivement, se demander si les débats en Belgique sur l'accord budgétaire trouvé en début de semaine au sein du gouvernement De Wever, ainsi que lors du vote du budget au Parlement, sont à la hauteur des enjeux et des défis.

Que cet accord ne soit pas parfait, même le Premier ministre en convient.

Nous vivons dans un pays où les coalitions imposent de parvenir à des compromis. Que le budget proposé soit, à maints égards, critiquable, c'est évident. En revanche, il y a la manière de contester et il y a les objectifs politiciens sous-jacents. Et c'est exactement cela qui ne permet plus au citoyen lambda de s'y retrouver ou d'y croire encore.

Les partis de la majorité vantent les mérites des propositions budgétaires, tandis que les partis de l'opposition tirent dessus à boulets rouges. Les socialistes francophones tentent de frapper là où cela fait mal pour le MR : la taxation et le pouvoir d'achat des classes moyennes. Les libéraux flamands retournent contre les libéraux francophones le slogan de la "rage taxatoire". Et ainsi de suite.

Et la crédibilité, dans tout cela ?

Comment expliquer qu'au sein d'une même famille politique, dans un même pays, une composante approuve les suggestions soumises – libéraux francophones et socialistes flamands – et l'autre les rejette

– libéraux flamands et socialistes francophones ? L'Internationale socialiste aurait-elle volé en éclats ? L'appartenance conjointe des libéraux flamands et francophones au même groupe politique – ALDE – au Parlement européen ne serait-elle qu'un leurre ?

Il ne faut pas être devin pour imaginer que si les uns et les autres avaient fait partie de la même majorité gouvernementale, ce budget serait passé comme une lettre à la poste, le cas échéant avec certains aménagements, mais tout de même.

Ce cantonnement dans des sempiternelles postures d'opposition contre majorité, dans des *punchlines* soigneusement préparées ou dans une phraséologie populiste, est en décalage total avec les urgences économico-financières du pays et les attentes de l'opinion publique. La dette publique de l'État est pharaonique : le ratio actuel par rapport au PIB est de 106 % – l'un des plus élevés de l'Union européenne – et son montant global atteint 660 milliards d'euros, soit pas loin de 56 000 euros par habitant... Tous les partis régulièrement au pouvoir depuis des dizaines d'années, y compris les socialistes francophones et les libéraux flamands, ont très largement contribué à cet état des finances catastrophique, généreusement légué aux générations actuelles et futures.

Alors de grâce, vivement des femmes et des hommes politiques qui défendent l'intérêt du pays et non l'intérêt du parti, l'intérêt national et non l'intérêt communautaire, l'intérêt des citoyens et non l'intérêt de l'establishment.